

L'affectation des élèves par le net

Fichage des élèves + assouplissement de la carte scolaire additionné d'un soupçon d'arbitraire = AFFELNET

Si Base élèves est l'application internet du ministère la plus combattue actuellement, il ne faudrait pas oublier toutes les autres applications qui forment un ensemble de mécanismes dont les évolutions modifient profondément le fonctionnement même du système éducatif. La nouvelle "application satellite" AFFELNET parachève un dispositif exactement à l'opposé d'une école émancipatrice où chacunE trouve sa place.

Les évolutions principales, concernant le suivi des élèves, se font actuellement dans le 2nd degré à partir de l'application **ScoNet BEE**, "grande sœur" de **Base élèves** (BE). On peut prendre l'exemple d'**AFFELNET** (Affectation des Élèves par le NET), application satellite mise en place pour "gérer" de manière informatique les affectations des élèves après la classe de 3^{ème}.

Son fonctionnement se résume ainsi : lorsque les élèves ont abordé leur orientation et formulé leurs trois vœux d'affectation, ces derniers sont saisis sur AFFELNET par les services de l'établissement. En fonction des choix des élèves, de leurs résultats scolaires, des places disponibles dans les lycées... l'application affecte les élèves sur un de leurs vœux, un peu à la manière de la mutation des personnels. Cette application va peu à peu être appliquée au passage des élèves de CM2 en classe de 6^{ème}, et donc se baser sur Base élèves...

"Distinguer la dimension pédagogique (admission) de l'affectation"

Une note de l'IA du Val-de-Marne, datée du 23 février 2010, annonçait pour la rentrée 2010, la mise en place expérimentale de l'affectation des élèves de CM2 des écoles vers les collèges. Ce transfert devant se faire au travers de l'application "AFFELNET 6^{ème}". Cette note est très claire sur les objectifs d'AFFELNET :

"Dans le cadre de l'évolution des systèmes d'information et de gestion, le département du Val-de-Marne va expérimenter une nouvelle application d'aide à la gestion et de pilotage d'affectation des élèves en classe de 6^{ème} dès la rentrée scolaire 2010.

Cette organisation simplifiée va conduire à distinguer plus nettement la dimension pédagogique (admission) de l'affectation.

AFFELNET 6^{ème} permet :

- ▶ la dématérialisation du dossier d'admission en 6^{ème}.
- ▶ le traitement informatisé et en ligne, des affectations en 6^{ème} et des demandes d'assouplissement de la carte scolaire,
- ▶ la consultation en ligne, par les écoles, les IEN, les collèges des listes d'élèves affectés,
- ▶ la communication du résultat de l'affectation aux familles, aux collèges d'accueil et aux écoles d'origine,
- ▶ le transfert sur **SCONET** (base informatisée du second degré en place depuis 10 ans) des élèves affectés en collège".

Une fois les affectations effectuées, les collèges pourront peu à peu récupérer les fiches BE des élèves (tout comme les lycées récupèrent déjà les fiches des élèves des collèges). La note jointe à la circulaire, destinée aux familles, détaille l'assouplissement de la carte scolaire, mais n'aborde évidemment pas la question du transfert des données. Les éléments des politiques éducatives actuelles y sont : fichage des élèves, assouplissement de la carte scolaire, ainsi qu'un soupçon d'arbitraire.

Les affectations des élèves soumises à l'arbitraire des autorités académiques

En effet, un des éléments les plus inquiétants à prendre en compte avec cette application vient de la mainmise des autorités académiques sur les affectations des élèves. Les données sont consultables, et donc potentiellement modifiables, par les IEN et les IA. La possibilité de s'immiscer dans le processus d'affectation (contrôle de l'assouplissement de la carte scolaire par exemple, passe-droits, etc.) ouvre une brèche supplémentaire vers la suppression de la carte scolaire. Qui pourra contrôler ce qui aura été décidé dans un bureau de l'Inspection Académique ?

On comprend ainsi mieux pourquoi le ministère a mis tant d'énergie pour la mise en place de Base élèves, et pourquoi il s'est tant acharné sur les directrices et les directeurs qui ont osé refuser de saisir les fiches élèves, allant jusqu'à démettre certains d'entre eux de leurs fonctions.

Un autre problème plus concret est posé par AFFELNET : lorsqu'unE élève se voit refuser ses trois vœux pour quelque raison que ce soit (résultats scolaires, manque de places, hors secteur...), le listing affiché le jour des résultats d'affectations annoncera une mention "sans affectation". On peut aisément imaginer l'état de stress de l'élève concerné, de sa famille, et la surcharge de travail que cela va occasionner pour les services du collège pour arriver tant bien que mal à obtenir une affectation.

La multiplication des applications sur internet, le fonctionnement centralisé des outils informatiques et les croisements entre les données, font que petit à petit le ministère pourra mettre en œuvre les "réformes" qu'il veut, tout simplement par la création de l'application informatique adéquate.

Dénoncer et combattre le fichage généralisé des élèves de la maternelle à la terminale, durant au moins 15 années de leur vie, n'est donc pas une erreur, ou une lubie post "1984". Il s'agit d'une nécessité si on ne veut pas laisser s'installer une société du contrôle des personnes et si on veut pouvoir conserver une certaine maîtrise du système scolaire au niveau des équipes pédagogiques et éducatives.

Pascal Brun □

Liste non exhaustive d'applications internet du ministère

Base élèves, Sconet, Affelnet, Stsweb, GIGc, ASSED, Asie, Bourse, GFE-Sconet, École ouverte, Imagin, Mosart, TSM/TRM, AMIA, I-Prof, BO-Web, DAPVRS, SIVIS, IVA, EPI, Inscrinet, Lotanet, Organet, Notanet, Delibnet, Publinet, BAOBAC, GAIA, LILMAC, Notation ATOSS, ORELIE, SIAM, COB, CESC, JSIP, AGLAE, etc.